milaires, sur le réseau étranger, — et alors il se lèse lui-même. »

On ne pouvait faire de critique plus juste des tarifs dits de pénétration qu'un publiciste appelait non sans raison « tarifs de protection pour les marchandises étrangères. »

Situation météorologique. — Roubaix, 20 déc — Hauteur barométrique : 768 — Température : 7 heures du matin, 1 degrés au dessus de zéro : une heure du soir, 2 ; 5 heures du soir, 4 degrés.

Paris, 21 décembre. — Une violente bourrasque s'est avancée près de l'Irlande, et la pression a diminué de 20 m/m à Valentia (729 m/m). La baisse se propage jusqu'à la Méditerranée et à la mer Noire. Le baromètre monte, au contraire, au nord est et au sud-ouest de l'Europe. Les hauteurs atteignent 770 m/m à Kuopio et 764 à Nemours. Les mauvais temps annoncés depuis deux jours commencent en Bretagne et vont s'étendre à toutes les côtes. Des pluies sont signalées sur notre littoral Sud et Ouest, sur les Iles-Britanniques, en Norwège, en Italie et vers Gibraltar.

La température monte sur l'ouest du continent, elle baisse dans les autres contrées. Ce matin le thermomètre marquait : — 19° à Kuopio. — 1 à Vienne, 6 à Paris, 10 à Marseille et 15 à Nemours. En France, le temps est à la pluie et se réchauffe partout.

A Paris, hier l'après midi, beau temps, ciel couvert.

Température : Maximum, 7 degrés 5, minimum, 3 degrés 1.

NOUVELLES MILITAIRES

Les tableaux d'avancement. — Voici pour notre région, les noms des lieutenants-colonels qui, à la suite des travaux de la commission de classement, sont définitivement inscrits aux tableaux d'avancement pour le grade de colonel.

MM. Jeannerod, du 8e de ligne ; de Santi, du 43e de ligne ; Le Bègue de Germiny, hors cadre, sous-chef d'état major du 1er corps d'armée (artillerie) ; Guérin, du 15e d'artillerie ; Lebagre, directeur du génie à Dunkerque : Marceron, lieutenant-colonel de gendarmerie

Citons enfin M. le lieutenant-colonel Delamare, qui a été chef de bataillon au 43e de ligne.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le monument Victor Delannoy. — On achève, au cimetière, le monument élevé sur la tombe de M. Victor Delannoy. Il pourra être inauguré le 28 janvier.

L'obit anniversaire a été retardé, sur une démarche instante faite près de la famille par la commission de la *Grande Harmonie* et du comité de la souscription ; il sera célébré le jour de l'inauguration du monument.

Le tirage de la loterie pour le tableau de M. Jabouneau, exposé chez M. Jaté-Hertogh, rue de la Gare, 16, aura lieu le jour de Noël, à midi, chez ce dernier, en présence de M. Durot, adjoint, délégué par M. le maire.

Une adjudication pour les travaux de division de la maison d'habitation de l'école des filles de la rue de Soubise, aura lieu le mardi 8 janvier 1889, à onze heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Le devis s'élève à la somme de 3.891 fr. 37, y compris celle de 353 fr. 76 pour dépenses imprévues Le cautionnement à verser est de 130 francs.

Dans la publication des résultats de l'adjudication des boutiques de la Halle centrale, nous avons dit que le stal 148 avait été adjugé à M. Pierre Valke, pour 310 fr., c'est Théophile Valke, qu'il faut lire.

L'inscription des étrangers. — Cent quatorze étrangers sont allés, vendredi, à la mairie de Roubaix, y faire leur déclaration.

Nomination. — Par arrêté de M. le préfet du Nord en date du 17 décembre dernier, Mlle Marie Rogié, institutrice adjointe à Willems est nommée institutrice titulaire chargée de la classe en qualité d'adjointe à Roubaix, rue de Naples, en remplacement de Mlle Beauchamp.

La « Fanfare de Beaurepaire. » — C'est dimanche prochain, 23 décembre, que cette société donnera son banquet de Sainte-Cécile.

A midi elle exécutera en l'église du Sacré-Cœur les morceaux suivants :

1. Allegro Militaire, par Bléger; 2. *Le Diadème*, fantaisie, par Camille Martin; 3. *La Croix de Jérusalem*, par Bléger; 4. Allegro Militaire, par Bléger.

Elle exécutera le même programme le mardi de la Noël en l'église du St-Rédempteur.

Un accident s'est produit, vendredi vers onze heures du matin, dans les ateliers de M. Picavet, rue Blanchemaille. Un ouvrier, M. Charles Rinfels, était occupé à scier un morceau de bois à la machine, lorsque au moment où il avait presque terminé, la scie se brisa et, en tombant, lui fit une blessure à la main gauche. Après avoir reçu les soins que réclamait son état, cet ouvrier a été admis à l'hôpital. M. Charles Rinfels est célibataire, il est âgé de quarante-huit ans et demeure rue des Fleurs.

Un accident à Croix. — Vendredi vers onze heures du matin, un cabriolet longeait la route de Roubaix à Lille, lorsqu'arrivé entre la place de Croix et le pont du canal, il rencontra le tramway. Effrayé par le son du cornet du tramway, le cheval prit peur et recula dans la dernière voiture du tramway. Heureusement le conducteur a pu sauter en bas du cabriolet assez à temps pour ne pas être atteint. Le cabriolet a été brisé et les deux brancards ont été cassés net. Les dégâts ont été purement matériels.

Arrestation d'un voleur. — Il y a quelques jours, une plainte était déposée à la police contre un jeune homme, Georges Cuvelle, âgé de 17 ans seulement qui avait enlevé une somme de 150 fr. au préjudice de son aïeul, M. Delahaet, cabaretier au *Carrousel*, place du Trichon, et une autre somme de 70 fr. au préjudice d'un locataire de la maison. A la suite de ces vols, Georges Cuvelle était allé à Bruxelles dépenser l'argent dans des maisons mal famées et lorsque la somme fut épuisée, il dut revenir.

En vain, depuis l'époque du vol, on le recherchait partout, quand, vendredi, il fut signalé à la police comme ayant couché à l'*Estaminet de la Bonne moule*, Grand'Place à Roubaix. C'est là en effet, que les agents sont allés le chercher. Georges Cuvelle n'en est pas à son coup d'essai. Au mois de février dernier, il avait enlevé une somme de cinq cents francs chez M. Vrancken, camionneur chez qui il avait travaillé. Ce vol lui avait valu quatre mois d'emprisonnement.

Ce jeune homme sera transféré à Lille aujourd'hui samedi.

Un vol rue du Grand Chemin. — Vendredi dans la soirée, un vol d'effets d'habillements a été commis dans une chambre de l'estaminet du *Grand tambour des conscrits*, tenu par M. Charles Duquesnoy, rue du Grand Chemin, 99.

Au moment où M. Charles Duquesnoy entrait dans sa chambre pour s'y reposer, il y constata un grand désordre. Jugeant alors que quelqu'un s'y était introduit, il visita sa garde-robes et constata la disparition d'un complet en drap d'une valeur de quatre-vingt-quinze francs, d'une chaîne de montre en doublé d'une valeur de six francs, d'une cravate, d'un fume-cigares et d'un fume-cigarettes valant treize francs cinquante, le tout formant un total de cent-vingt francs environ.

Un individu s'était emparé de ces objets et avait pris la clef des champs.

M. Charles Duquesnoy alla aussitôt se plaindre à la police et une perquisition fut faite dans la maison. Un certain nombre de personnes logent à l'estaminet du *Grand-Tambour des conscrits*, mais les recherches faites chez ces derniers n'ont pas amené la découverte du voleur.

Une enquête est ouverte.

Le vol du Raverdi. — L'enquête ouverte à ce sujet continue. M. Legrand, commissaire de police du deuxième arrondissement, a fait arrêter deux individus que l'on croit être les auteurs du vol et de l'incendie ; mais jusqu'ici les inculpés n'ont fait aucun aveu. Nous tairons leurs noms jusqu'à plus ample informé.

—Nous apprenons, à la dernière heure, que l'un d'eux a été relâché et que le second sera conduit à Lille aujourd'hui samedi.

Un feu de cheminée s'est déclaré, vendredi vers cinq heures et demie du soir, dans la maison de M. Alphonse Deschamps, boucher à l'angle des rues Turgot et de la Basse-Masure. En quelques minutes, il a été éteint. Les dégâts sont insignifiants.

Pas d'amende ou des coups. — Vendredi, vers onze heures et demie du matin, le directeur de la maison Wibaux dans la Grande-Rue, constatait des défectuosités dans le travail d'un ouvrier du nom de Gustave Pottier. Pour ce motif, il lui appliqua une amende de vingt-cinq centimes. Pottier se serait mis alors en colère, aurait injurié le directeur et l'aurait frappé de plusieurs coups de poing Pour mettre fin à cette scène, on a dû avoir recours à la police et un rapport a été rédigé à la charge de Gustave Pottier.

Bureau des épaves. — Un paquet contenant deux chemises et trouvé dans un estaminet, a été rapporté au bureau du commissariat central où on peut le réclamer,

Wattrelos. — Voici les noms des jeunes gens de Wattrelos qui feront partie de la classe de 1888:

1. Amoris Adolphe, 2. Baes Jules, 3. Bettremieux Henri 4. Bauscart Emile, 5. Blain Achille, 6. Bonte Victor, 7. Boquet Henri, 8. Bossu Jules, 9. Byttebier Pierre, 10. Ca notte Laurent, 11. Cast-l Alfred, 12. 13. Charhaut Arthur, 14. Codron Eleuthère, 15. Colletta Henri, 16. Contamin Amédée, 17. Corinthe Paul, 18 Coucke Edouard, 19. Dancette Martial, 20. Debackere Léon, 21. Debenne Achille, 22. Debouvrie Henri, 23. Decourcelle Pierre, 24. Deffrennes François, 25. Delattre Henri, 26. Delbeke Jean, 27. Delcour Emile, 28. Delcroix Jules, 29. Delcroix Alfred, 30. Delepaul Henri.

31. Depaepe Henri, 32. Depraeter Jules 33. Deprat Jean Baptiste, 34. Desbonnet Henri, 35. Deschamps Paul, 36. Desmulier Désiré, 37. Destombes Jules, 38. Devernay Laurent, 39. Deweer Gustave, 40. Dhuist Clément, 41. Doutreligne Elie, 42. Droulers Jean-Baptiste, 43. Dubreulle Alexandre, 44. Dubrulle Henri, 45. Dufour Paul, 46. Dufromont Albert, 47. Duhamel Florentin, 48. Dujardin Jules, 49. Duquesne Louis, 50 Duquesnoy Clovis. 51. Durieux Louis, 52. Dutrieux Jules, 53. Duvillier Henri. 54. Expriet Jules. 55. Flipot Clotaire, 56. Flipot Denis. 57. Flipot Hippolyte, 58. Florin Constantin, 59. Fontaine, 60. Fourlinie Alphonse.

61. Gaisant Louis, 62. Helbain Pierre, 63. Hoste Henri, 64. Kessler Edouard, 65. Kimpe Alfred, 66. Lamandin Carlos, 67. Latuys Alfred, 68. Leclercq Henri, 69. Lecomte Jules, 70. Lecomte Henri, 71. Legrand Emile, 72. Leplat Jean-Baptiste, 73. Lepoutre Henri, 74. Lepoutre Victor, 75. Lesaffre Henri, 76. Lombaert Louis, 77. Lepoutre Jean.

78. Meurisse Emile, 79. Moulart Léon, 80. Moulart Auguste, 81. Nys Henri, 82 Pauwels Edouard, 83. Pottier Jean Baptiste, 84. Renard Jean Baptiste, 85. Rigolle Jules, 86 Rommens Jules, 87. Salembier François, 88. Spriet Henri, 89. Vanaverbeck Alfred, 90. Vanhensamme Firmin, 91. Vanhensamme Robert, 92. Vanoverbecke Victor, 93. Watteau Louis.

— Les douaniers de la brigade mobile de Roubaix ont arrêté, jeudi soir, à Wattrelos, une jeune fille de vingt ans, Marie Cornélis, qui était porteur d'une certaine quantité de tabac et d'allumettes. En se voyant arrêtée, Marie Cornélis aurait insulté grossièrement les douaniers qui la conduisaient à la gendarmerie.

Lannoy. — Depuis quelques jours, un homme à la mine suspecte rôdait dans la ville de Lannoy et se trouvait sans asile ni ressources. La gendarmerie l'a arrêté pour vagabondage. C'est un nommé Léon Rodon, âgé de 32 ans. On n'a trouvé sur lui que deux pièces indiquant qu'il était passé par Bar-le-Duc et Valenciennes et un livret militaire.

Leers. — Un individu de Leers, Louis Lepers, a enlevé à un habitant de cette commune, M. Dupouchelle, une brouette d'une valeur de vingt cinq francs environ. Il a pris la fuite du côté de la frontière avant qu'on ait pu mettre la main sur lui.

— On vient de reconnaître l'identité du noyé de Leers, c'est un nommé Camille Seynave, 31 ans, tisserand à Roubaix et domicilié à Dottignies. Ce malheureux était atteint d'aliénation mentale.

Toufflers. — La douane de Toufflers a arrêté, vendredi matin, un jeune homme âgé de dix-neuf ans, Désiré Tahon, pour fraude. Cet individu se voyant poursuivi par les douaniers avait abandonné sa charge qu'on n'a pu retrouver.

Ecole nationale des Arts Industriels de Roubaix. — Travaux pratiques de remettage à l'usage des ouvriers rentreurs, cour de l'hôtel des Pompiers, tous les dimanches à 10 h. du matin, sous la direction de M. Ch. Vinque, maître rentreur, M. Delplanque.

Cours de chauffeurs à l'ancien conditionnement, rue du Château, tous les dimanches à 10 h. du matin, professeur : M. E Cornut.

Société de consommation de Roubaix. — Prix du pain : Gruau, 3 livres, 0,58 ; Blanc, 3 livres, 0,53; Ménage, 4 livres, 0,58.

Les sociétaires sont prévenus que les jetons remis après le 25 décembre seront reportés à l'année prochaine.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

L'« Union Lyrique. » — La commission de la chorale l'*Union Lyrique*, prie ses sociétaires d'assister à la répétition générale qui aura lieu le samedi 22 courant.

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes-visites et cent enveloppes. (Voir 4e page)

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Les arbres fruitiers. — Les personnes qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

Nettoyages, teintures crême et apprêts à neuf de rideaux, stores, couvre-lits de tulle, guipure, etc. Conservation des couleurs les plus délicates, coloris ravivés, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Comme nous l'avons annoncé, des élections pour le renouvellement partiel de la Chambre de Commerce doivent avoir lieu dimanche, 23 décembre.

On sait que la Chambre de commerce se renouvelle par tiers tous les deux ans.

Voici les candidats pour la série sortant d'exercice :

MM. ALEXANDRE VINCHON, membre sortant,
ELOY-DUVILLIER, id.
JULIEN LAGACHE, id.
EMILE ROUSSE, teinturier.

Il faut aussi pourvoir au remplacement de M. Aimé Delfosse, décédé, qui faisait partie de la série sortant dans quatre ans. Le candidat est :

M. JOSEPH QUINT, ancien brasseur.

Nous engageons vivement les électeurs de la Chambre de commerce, à se rendre tous au scrutin, dimanche, afin d'éviter un second tour, toujours regrettable.

L'urne sera déposée dans la salle des adjudications, à la mairie.

Le scrutin sera ouvert de neuf heures du matin à deux heures.

TOURCOING

UN GRAVE ACCIDENT AU BLANC-SEAU

UN TUÉ, UN BLESSÉ

Vendredi, vers cinq heures et demie de l'après-midi, un grave accident s'est produit au pont du canal, au Blanc-Seau, sur la route de Mouveaux.

Plusieurs ouvriers étaient occupés à décharger un bateau contenant des barriques de cristaux, très lourds.

Un ouvrier se trouvait dans le fond du bâteau et attachait les chaînes de chaque côté du tonneau pour le monter et le placer sur deux pièces de bois qui servaient à le faire rouler jusqu'à une certaine distance de la berge.

A un certain moment, l'une des pièces de bois se déplaça sans que les ouvriers s'en aperçussent.

Le barrique avait donc été attachée, mais, lorsqu'on le plaça sur les deux pièces de bois, l'une d'elles se souleva.

Le barrique retomba dans le fond du bateau, écrasant l'ouvrier qui se trouvait dans le bas et entraînant avec lui un second ouvrier placé de l'autre côté.

Quand on parvint à dégager le premier, ce n'était plus qu'un cadavre. Le corps avait été complètement broyé par le poids énorme du barrique.

Cet infortuné se nomme Carlier ; il était âgé de cinquante-deux ans et était père de six enfants. Carlier était cabaretier à l'enseigne du *Vieux Sergent instructeur*, rue du Pile à Roubaix. Son corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu, de Tourcoing.

Le second ouvrier se nomme Emile Delcroix ; il est âgé de vingt-deux ans et demeure au Pile, cité n° 3. Il a une blessure à l'épaule gauche. Il a été transporté à l'estaminet du *Rivage* où il a reçu les soins de M. Dupont, médecin au Blanc-Seau. Ses blessures ne sont heureusement pas graves.

Emile Delcroix a été ramené, en voiture, à son domicile.

Les deux ouvriers travaillaient pour le compte de M. Nickès, de Roubaix.

LE RENOUVELLEMENT PARTIEL DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING. — *Deuxième tour de scrutin.* — M. LÉON MONNIER, fabricant de tapis à Tourcoing, candidat au siège de juge suppléant, n'ayant pas obtenu, le 9 décembre 1888, la majorité prescrite par la loi, se présente au scrutin de ballottage.

L'arrêté préfectoral du 30 octobre dernier fixe ce scrutin de ballottage au dimanche 23 décembre 1888, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Le bureau de vote pour les deux cantons de Tourcoing est établi à la mairie de cette ville.

A l'occasion de la fête Sainte-Cécile, l'*Orphéon Tourquennois*, nouvelle chorale établie à l'estaminet du *Prince Impérial*, rue de Menin, se fera entendre le jour de la Noël, à la grand'messe, dans l'Eglise Notre-Dame-de-Lourdes. Ce sera sa première sortie.

Cette nouvelle société, ne comptant que six mois d'existence, compte au moins 40 sociétaires, et elle progresse de jour en jour.

Nouveaux succès pour nos Ecoles académiques. — Nous apprenons avec plaisir que M. Charles Planckaert a obtenu la 1re médaille du *prix Godebœuf* et M. Georges Dussart *une mention en archéologie*.

Ces élèves sont tous les deux boursiers de la ville de Tourcoing.

Un fait à remarquer : M. Dussart n'a pas encore échoué dans tous les examens qu'il a subis.

Une grande manufacture qui disparaît. — Dans le courant de cette semaine, il a été procédé à la vente d'une partie du matériel dépendant de l'ancienne manufacture de tapis de MM. Réquillart, Chocqueel et Roussel. Depuis quelque temps déjà cette usine chômait, mais à l'heure où les dernières machines de ce grand établissement vont être dispersées un peu partout, on ne peut pas oublier que cette manufacture a eu des temps de grande prospérité et qu'elle a longtemps représenté avec éclat la grande industrie des tapis de Tourcoing.

Il est bon de rappeler qu'à l'exposition de 1844, la maison Réquillart Chocqueel et Roussel obtenait une médaille d'or pour ses produits, que cette maison en obtenait une seconde en 1849, sans parler des autres distinctions dont cette maison fut l'objet, il ne faut pas être bien vieux pour se rappeler les magnifiques tapis qui, à l'exposition de 1867, firent l'admiration du monde entier.

On n'oubliera pas qu'en 1850, les premières peigneuses mécaniques furent importées à Tourcoing par MM. Réquillart Chocqueel et Roussel.

Nous devions un dernier souvenir à cette honorable maison dont le nom restera inscrit dans le livre d'or de l'industrie tourquennoise, et la municipalité de Tourcoing en appelant l'une des rues de la ville du nom de Winoc-Chocqueel a voulu perpétuer la mémoire du fondateur de la maison.

Une tentative de vol au tissage Cattelin. — Vendredi matin un ouvrier attaché à l'établissement de M. Victor Cattelin, rue Jean Legrand, en arrivant à son travail, s'apercevait qu'une porte de sortie, donnant sur un terrain vague était ouverte et il constatait bientôt que des malfaiteurs avaient pénétré dans le tissage pendant la nuit.

M. le commissaire de police du 1er arrondissement se livra aussitôt à une enquête d'où il résulte que les malfaiteurs se sont introduits en escaladant le mur peu élevé, puisque le tissage est à simple rez-de-chaussée, et en entrant par une lucarne de la toiture. Une fois dans l'établissement, ils ont pris dans la forge un marteau et un ciseau, puis ils ont pénétré par une sorte de vasistas dans le bureau et ont essayé d'ouvrir, à coups de marteau, le coffre-fort, mais, n'y parvenant pas, ils ont dû se retirer les mains vides, après avoir forcé la serrure de la porte donnant issue sur le terrain vague rue des Piats.

Ces malfaiteurs connaissaient probablement l'état des lieux : on suppose qu'ils ont commis leur tentative de vol dans la soirée entre 9 h. et 9 h. 1/2, car, vers cette heure-là, des voisins ont entendu le bruit des coups de marteau, et, peu avant, quatre individus avaient été vus rôdant dans les environs. Ces malfaiteurs sont recherchés.

La gendarmerie de Tourcoing a remis aux autorités belges le nommé Decraemer Henri, âgé de 29 ans, cabaretier, condamné à trois mois de prison, pour tentative de vol. Decraemer avait été arrêté, à Lille, à la requête du parquet de Gand.

Halluin. — Le Conseil municipal d'Halluin, s'étant réuni le 18 décembre pour délibérer sur l'Ecole maternelle, a pris la délibération suivante :

« Considérant qu'aux termes de la lettre de M. le Préfet, l'engagement proposé est indispensable pour que l'école maternelle soit placée au nombre des écoles subventionnées;

» Considérant que, d'un autre côté, l'Ecole maternelle provient d'une donation faite à la commune à la charge de rester affectée à perpétuité à usage d'école dirigée par les Filles de la Sagesse ;

» A l'unanimité,

» Déclare prendre l'engagement de laisser subsister pendant dix ans l'école maternelle à l'effet d'obtenir une subvention de l'Etat *mais à la condition expresse qu'il ne sera apporté aucun changement dans le personnel de cette école qui continuera à être dirigée par les Filles de la Sagesse comme elle l'est actuellement et que l'engagement sera nul si cette condition n'est pas observée.*

» Le Conseil s'est ensuite occupé de la question d'indemnité de logement aux instituteurs.

» Il charge M. le Maire d'en référer à M. le Ministre ainsi qu'il l'avait décidé dans la séance du 2 novembre dernier.

Mouveaux. — Une association amicale des anciens élèves de l'Ecole de garçons de Mouveaux, vient d'être autorisée par M. le Préfet de se constituer légalement.

Le bureau est ainsi composé : Président d'honneur, M. Carlier Louis, conseiller municipal et membre de la commission scolaire ; directeur, M. Pudepièce ; président, M. Dervaux ; vice-président, M. Beague ; secrétaire, M. Carlier D. ; trésorier, M. Salomé. Membres du conseil d'administration : MM. Rousselle Louis, Rousselle Jules, Delporte, Verbrugge, Odoux, Cornille, Clarisse, Helstraete et Desrumeaux.

LILLE

La santé de M. Jules Cambon. — Le rétablissement du préfet du Rhône sera complet d'ici quelques semaines. Il est toujours à Cannes.

M. Cambon a l'intention de venir assister à Lyon aux réceptions du 1er janvier.

Le drame du restaurant Divoir. — Personne n'a oublié le drame d'amour qui s'est déroulé dans la nuit du 26 au 27 novembre, au restaurant Divoir, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets. La victime de ce drame, le garçon de café, Emile Devalcke, qui avait reçu trois balles dans le dos, vient de sortir complètement rétabli de l'hôpital de la Charité, où il avait été transporté. Sur les trois balles reçues par Devalcke, deux seulement ont pu être extraites.

Il a été confronté jeudi au Palais-de-Justice avec sa maîtresse, la fille Delathuy ; l'entrevue a été des plus pénibles. La pauvre fille, en se trouvant face à face avec l'amant qu'elle espérait tuer, est tombée en syncope, puis a été prise d'une violente crise de nerfs. Au milieu des invectives qu'elle adressait à Devalcke, elle a déclaré qu'elle regrettait de ne pas avoir tué l'infidèle qui l'avait lâchement abandonnée après lui avoir promis de l'épouser.

La police de Lille a arrêté le nommé François Latret, âgé de 21 ans, tisserand, demeurant à Roncq, pour ivresse, vagabondage et mendicité.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du vendredi 21 décembre 1888

Présidence de M. PARENTY

Une escroquerie d'un nouveau genre. Détournement d'un wagon de maïs à la gare des Francs à Tourcoing. — Il arrive tous les jours que des individus tarés emploient, pour se procurer des fonds, le moyen suivant qui était connu, nous ne dirons pas du temps d'Hérode, puisque c'est de Venise que nous vient, paraît-il, la lettre de change, mais au moins connu depuis bien longtemps.

Le moyen consiste à se faire adresser des marchandises payables à quatre-vingt-dix, voir même soixante ou trente jours, à liquider à n'importe quel prix les objets achetés, puis, à l'échéance, à faire « Saint Pierre » par nuit, en disparaissant de l'horizon commercial où l'on a opéré pour renouveler le système, sous des cieux plus cléments.

Quelquefois, dame police ouvre l'œil, plus souvent encore elle est aveugle, et le tour est joué.

Mais ce que l'on voit rarement, c'est l'audace d'un coquin, se faisant adresser des marchandises sous un nom emprunté, qui, d'ailleurs, est un nom jouissant d'un certain crédit, à recevoir en gare avec un flegme tout britannique la marchandise expédiée, et à filer, après avoir vendu le tout, dont on a pris livraison.

Un sieur Joseph Bastel a pris livraison, à la gare des Francs, à Tourcoing, d'un wagon de maïs, qu'il s'était fait expédier de Dunkerque, par M. Gilles, commissionnaire en cette ville.

Il avait pris le nom de Cousin, négociant à Tourcoing. On juge de la stupéfaction de Cousin, en recevant la facture. On juge également de la stupéfaction du commissionnaire ayant expédié à un faux M. Cousin. Joseph Bastel est condamné à un an et un jour de prison.

Vol, rue des Longues-Haies. — Un vol important a été dernièrement commis, dans la rue des Longues-Haies. Deux individus, les sieurs Vandekerkhove et Rickebrich, ont été inculpés d'avoir enlevé des étoffes chez M. Dumortier pour une somme de trois cents francs et des bijoux plus une tirelire pour une valeur de trois cents francs. Ils ont de plus dérobé divers objets, dit l'accusation, pour un total de 400 fr. Le tribunal condamne les inculpés à 2 ans de prison.

Coups à une belle-sœur. — Jusqu'ici les discussions entre les belles-mères et messieurs les gendres, avaient passé à l'état de proverbe. A ce qu'il parait, les belles-sœurs vont entrer en ligne! Pour enrayer le mouvement, le tribunal inflige deux mois à François Denis, qui a, dit l'accusation, frappé sa belle-sœur.

Encore la rue des Longues Haies ! — Un marchand de tricots et de couvertures, M. Deck, a été victime d'un vol de la part d'un sieur Léon Matton, qui lui a enlevé des gilets de chasse à l'étalage. Le tribunal inflige à l'inculpé deux mois.

Neuville en Ferrain. — Achille Delberghe a violé le domicile du cabaretier Vandenabelle. On lui inflige 2 mois.

Rue Magenta. — Le Tribunal inflige 1 mois à deux individus qui avaient brisé les carreaux d'une maison de cette rue.

MAITRE CARRÉ.

LE PORT DE DUNKERQUE

Par M. Max DOUAU

(Suite, — Voir le numéro du *Journal de Roubaix du 21 décembre*)

Pour se diriger sur Anvers les navires doivent mouiller dans les eaux hollandaises. Le gouvernement hollandais à l'entrée du *Hondt* réclamait une redevance jusqu'en 1863, date à laquelle les pays intéressés lui proposèrent le paiement d'une somme afin d'avoir libre passage pour les navires jusqu'au port d'Anvers; le roi de Hollande exigeait 22.960.520 de francs, somme qui fut accordée.

M. Douau signale un article du *Précurseur* d'Anvers, publié lors de l'anniversaire de l'affranchissement de l'Escaut, et où il est dit qu'en 1862 le mouvement du port d'Anvers était de 971,000 tonnes tandis qu'en 1888 il avait monté jusqu'à 1.470,000. Dans une période de vingt-cinq années le mouvement du port de Dunkerque a quadruplé.

Le conférencier fait une sortie assez humoristique contre un manuel de géographie, en usage dans les écoles, et dénommant le port de Dunkerque : *Un port de pêche*, il prouve la fausseté de cette assertion en affirmant que sur 1.800.000 tonnes de jauge entrant à Dunkerque, il n'y a que 10.000 tonnes de poisson.

Le port d'Anvers a pris en peu d'années un développement considérable au détriment de celui de Dunkerque, les chiffres suivants le prouvent :

Années	Mouvement d'Anvers	Mouvement de Dunkerque
1850....	239.165 tonnes	154 981 tonnes
1858....	482.000 »	268.000 »
1862....	579.000 »	294.000 »
1875....	2.146.000 »	662.000 »

Il ne faut pas toujours apprécier le mouvement d'un port par le nombre de tonnes de jauge des navires qui y entrent; en marine, on mesure l'espace occupé par un navire non par mètres cubes mais par tonnes de jauge; un navire, n'ayant pas de marchandises en cale, est inscrit cependant avec le nombre de tonneaux qu'il jauge. Ainsi en 1886, *Calais* reçoit des navires jaugeant 1.182.000 tonnes dont 241.000 tonnes de marchandises seulement; *Le Havre* 2.354.000 tonnes de jauge dont 1.322.000 tonnes de marchandises; *Dunkerque* 2.232.000 tonnes de jauge dont 1.762.000 tonnes de marchandises et cette année il aura reçu 2.500.000 tonnes de jauge dont 2.000.000 de marchandises, par conséquent la moitié d'Anvers, et proportionnellement plus que tous les autres ports.

On objecte quelquefois que le port de Dunkerque n'a pas assez d'eau. Les plus grands navires n'ont que neuf mètres de tirant d'eau. Le canal de Suez a neuf mètres de profondeur comme aura celui de Panama. Actuellement, le port de Dunkerque a sept mètres et demi de profondeur, mais quand, dans trois ans, la nouvelle écluse sera achevée, le port, en petites hautes mers, aura neuf mètres quatre-vingts, et aux plus hautes douze mètres.

Le port de Dunkerque a donc un avenir ; il ne faut pour l'assurer que quelques canaux se dirigeant de Dunkerque vers les différentes villes industrielles et faisant la concurrence aux chemins de fer qui seront obligés de diminuer leurs prix de transport. Il faut aussi qu'on construise des quais, des hangars et des entrepôts — ce qui se fait — et Dunkerque qui a maintenant 3.700 mètres de quais en aura l'année prochaine huit à neuf mille.

A. E.

BELGIQUE

Chronique parlementaire. — Un des députés de Bruxelles prépare un projet de loi sur les assurances ouvrières. Ce projet, d'après les bruits qui courent, reposerait sur le système allemand de l'assurance obligatoire, s'étendant aux accidents, aux maladies et à la vieillesse.

Un projet de mariage italo-belge avorté. — Des personnages, que leurs habitudes et leur rôle dans les sphères de la Cour rendent d'ordinaire muets comme des pierres, ne font plus mystère aujourd'hui du complet échec essuyé par le projet de mariage italo-belge dont il a été récemment question.

Cette combinaison matrimoniale qui, outre monts, a été caressée comme un coup de maître que l'Italie devrait au signor Crispi, est à l'eau et bien habile serait le négociateur qui parviendrait à l'en faire sortir. La gracieuse reine de Portugal Maria-Pia, une femme qui, lorsqu'elle veut une chose, la veut fortement et sait pour l'obtenir mettre en jeu toutes les ressources et la finesse de son intelligence, y a perdu son latin. Elle a repris le chemin de son charmant royaume, charmée de l'accueil qu'elle a reçu des souverains belges, mais bredouille au point de vue du mariage désiré.

L'incendie de la filature Follet frères à Verviers.— *Nouveaux détails.* — Les pertes sont évaluées à 330.000 fr. qui se répartissent comme suit : Matériel 110.000 fr.; marchandises 140.000 francs ; bâtiments 80.000 fr. Elles tombent pour 104.000 fr. à charge de la compagnie *La France* et pour 226.000 fr. à charge de la *Norwicht-Union*.

Morte pour sauver son enfant — Jeudi, la garde-barrière du passage à niveau, situé à quelque distance de la station de Tamines, entre Lambusart et Tamines, sortait de sa loge au moment où arrivait le train 1333 venant de Landen et entrant à Tamines à 10 h. 37 du matin lorsqu'elle aperçut sa petite fille jouant sur la voie. Courageusement la pauvre femme s'élança au secours de son enfant ; elle parvint à l'atteindre, mais en même temps elle fut tamponnée par la machine et alla rouler sur le talus où, atteinte mortellement, elle ne tarda pas à expirer. Quant à la petite fille, le train est passé sans l'atteindre.

Un mandement de l'épiscopat belge. — Les archevêque et évêques belges viennent de publier un mandement à l'occasion de la clôture du jubilé sacerdotal de Léon XIII. Ils rappellent les splendeurs des fêtes et les bienfaits dûs à la papauté. Ils affirment hautement la nécessité du pouvoir temporel pour le salut des nations et la liberté du St-Siège. Le dimanche, 30 décembre, il y aura exposition du Saint-Sacrement dans toutes les églises de Belgique.

Création d'une marine belge. — Un rédacteur de la *Réforme*, rendant compte d'un entretien qu'il a eu avec un membre de la Droite, dit qu'on commence à croire que le gouvernement reprendra le projet consistant à créer une marine militaire belge.

Cette idée serait un acheminement vers une intervention militaire au Congo.

ETAT-CIVIL ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 21 décembre.* — Georges Castelain, rue de Condé, maison Loridan, 3. — Henri Denef, rue des Charpentiers, 18. — Laure Lapie, boulevard de Strasbourg, 2. — Arthur Evrard, rue Sébastopol, cour Baucourt, 3. — Aimé Vandeputte, rue Jacquart, 159 — Emilienne Véran, rue des Barbieux, 7. — *Déclarations de décès du 21 décembre.* — Stéphanie Lepers, 63 ans, propriétaire, boulevard de la République, 16. — Zelia Liénart, 5 mois, rue de Babylone, 21. — Clemence Delobel, 69 ans, ménagère, rue Montaigne, 1. — Arthur Depaepe, 8 mois, rue de Flandre, 68. — Louis Scholaert, 80 ans, sans profession, rue Saint-Etienne, 6. —Fernande Questroy, 6 mois, rue de la Vigne, maisons Flipo. — Germaine Lelong, 7 mois, rue de Lannoy, cour Bouvier, 13 — Jules Vancaeneghem, 4 ans, Hôtel-Dieu — Jean-Baptiste Moreau, 56 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Marcelline Segard, 47 ans, rue de Ma-Campagne, 91.

TOURCOING. —*Déclarations de naissances du 21 décembre.* — Marie Dujardin, à la Marlière. — Lucie Bouvier, rue Amiral Courbet. — Adèle Beuque, rue de la Cité. — Alfred Marescaux, pont des Piats. — Albert Millescamps, rue Jean Legrand. — Jules Heulot, rue de l'Union. — Gabriella Baert, à la Croix-Rouge. — Philomène Verdonck, rue Famelaert. — Auguste Degryse, au Clinquet. — *Déclarations de décès du 21 décembre.* — Louis Selosse, 2 ans 8 mois 13 jours, rue Debuchy. — Marie Duthoit, 8 mois, à la Pierre-Bleue.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VANHOVE-DELOBEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Clémence-Fidélie DELOBEL, veuve de M. Louis VANHOVE, décédée à Roubaix, le 21 décembre 1888, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 23 courant, à 3 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Montaigne, 1.

Les amis et connaissances de la famille DELAHAYE-LEPERS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Stéphanie LEPERES, décédée à Roubaix, le 20 décembre 1888, à l'âge de 63 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 23 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 24 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, avenue de la République.

Les amis et connaissances de la famille COULEMBIER-DEWANDELEER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste COULEMBIER, veuf de Dame Pauline DEWANDELEER, décédé à Roubaix, le 2[illegible] décembre 1888, dans sa 57e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 24 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Mirabeau, 3.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 24 décembre 1888, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Raymond Jean-Baptiste RASSENEUR, pieusement décédé à Roubaix, le 23 novembre 1888 dans sa 23e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CHOSES ET AUTRES

Examen de fin d'année :
Question de géographie.
— Où se trouve la Grande-Chartreuse ?
— A Chartres !

* * *

Que pensez-vous de la grève des ouvriers de la tour Eiffel ?

— Je pense que, à mesure que les ouvriers montent, les prix doivent monter aussi.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'affaire Bex

On assure que l'arrestation de M. Bex n'est qu'une question de quelques jours. On pourrait presque dire le jour et l'heure où elle aura lieu.

C'est tout ce que nous pouvons dire sans aller trop loin.

La liberté de la tribune

M. le sénateur Dide écrit au *Matin*, pour dire que tout en combattant le boulangisme, il regrette que la liberté de la tribune n'ait pas été respectée lorsque M. Naquet a voulu prendre la parole.

Encore une femme étranglée à Londres

Londres, 22 décembre. — Une femme inconnue a été étranglée dans l'East End à Clarkes Jard. Elle portait au cou les traces d'une corde avec laquelle le crime a dû être commis, en même temps que des marques bien visibles des doigts.

Une enquête est ouverte.

Condamnation d'un libraire anglais

M. Evans, libraire à Liverpool, a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises, pour avoir mis en vente des traductions des romans de M. Zola et d'autres auteurs français de la même école littéraire.

Il a été condamné à quatorze jours de prison et à vingt livres sterling d'amende.

Le sous-gouverneur du Crédit Foncier

Un journaliste étant allé interviewer M. Leguay, sous-gouverneur du Crédit Foncier, pour lui demander s'il était vrai qu'il eut fait des affaires avec M. Bex, M. Leguay l'a nié absolument.

Interrogé, en outre, sur le Panama, M. Leguay a répondu :

« Je suis un actionnaire modeste mais fidèle de M. de Lesseps. A la souscription, j'ai pris une action que j'ai toujours conservée et que je ne veux point vendre. C'est une faible obole que j'offrais à M. de Lesseps, pour une grande entreprise, et c'est la seule opération que j'ai jamais faite sur le Panama. »

Le comité boulangiste

Le comité national boulangiste a tenu hier une réunion assez longue où il a discuté la question du scrutin d'arrondissement.

On n'a rien décidé.

On s'est occupé aussi, paraît-il, d'un article du *Peuple*, conseillant au général Boulanger de se séparer du comte Dillon.

On prétend que cet article a été écrit par M. Thiébaud.

Sympathies du Czar pour la France

Saint-Pétersbourg, 22 décembre. — M. Wischnegrodski, le ministre des finances de Russie, vient d'exprimer au président du syndicat français, sur l'ordre personnel de son souverain, les remerciments les plus chaleureux pour le concours que lui et ses collègues du syndicat avaient donné à cette occasion. Il termine en disant :

« Sa Majesté me charge de vous transmettre » l'expression de sa gratitude; elle est d'autant » plus grande, qu'elle n'ignore pas toutes les difficultés qui ont été suggérées par les manœuvres » hostiles et les intrigues venant des autres » pays. »

M. le comte de Paris à Lisbonne

M. le comte de Paris est parti hier pour se rendre à Darmouth, où il s'embarquera sur le steamer *Castle-Hawarden*, qui le conduira à Lisbonne.

La grève de la tour Eiffel.

Demain est le dernier délai fixé pour la rentrée des grévistes : tout permet de croire à la reprise général du travail, car aucun gréviste n'est venu régler son compte.

Une réunion publique à Paris

Les boulangistes avaient organisé hier une réunion des membres de la Ligue des Patriotes du douzième arrondissement avenue Daumesnil.

M. de Ménorval a prononcé un chaleureux éloge du général Boulanger. Un ouvrier socialiste lui a répondu en attaquant avec violence le député du Nord. Finalement, l'Assemblée a émis un vote contre le boulangisme.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX - *Dimanche 23 Décembre* — Bureaux à 5 h. 1/2. Rideau à 6 heures. — LE CAID, opéra bouffe en 2 actes, paroles de Sauvage, musique d'Ambroise Thomas.— UNE CAUSE CELEBRE, drame en 6 parties par MM. A. MM. D'Ennery et Cormon. Prix des places ordinaire

Dimanche 23 décembre. — 3e MATINÉE CLASSIQUE.

THEATRE DE ROUBAIX. Direction de Mme veuve G. Deschamps. - *Dimanche 23 Décembre.* - Bureaux à 5 h. 1/2. Rideau à 6 heures. — Représentation extraordinaire : GIROFLÉ-GIROFLA, opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. A. Vanloo et E. Leterrier, musique de Ch. Lecocq. — LA JEUNESSE DES MOUSQUETAIRES, drame à grand spectacle en 11 tableaux et un prologue, par M. Alexandre Dumas.

Prix des places ordinaire.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 décembre. — On a beaucoup parlé de la conversion tunisienne qui doit s'opérer prochainement. On sait que cette conversion doit se faire en rente amortissable. C'est ce qui explique la hausse rapide de ce fonds et la fermeté inébranlable du 3 0/0. En quelques jours le coupon aura été presque entièrement regagné. Nous laissons le 3 0/0 à 82.70. L'amortissable à 86.90. Le 4 1/2 à 104 francs.

Les valeurs de crédit, tout en étant bien tenues, sont cependant moins fermes que nos rentes. Les transactions sont rares. Le Foncier a eu à supporter quelques ventes qui le ramènent à 1356 après 1360.

Le Suez 2196, la Banque de Paris, 880, le Panama 113. Les fonds étrangers ne s'éloignent guère des cours précédents. L'Italien finit à 96.50. l'Extérieur 73 1/16. Le Hongrois est demandé à 86 7/8. Ce fonds doit être aussi l'objet d'une prochaine conversion.

Le Russe 1880, 86 7/8. Le Rio a été l'objet d'un vif mouvement de reprise. Il finit à 645 et après Bourse il est poussé à 650. Le Tharsis 153, la Société des Métaux 855. Les valeurs ottomanes sont fermes. Le Turc 14.95. la Banque Ottomane 527. l'Egypte 415.

CRÉDIT LYONNAIS

ROUBAIX, 2, rue de la Gare, ROUBAIX
TOURCOING, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville

Le Crédit Lyonnais ouvre des comptes-courants et escompte les effets de commerce à des conditions très réduites. 34919—17984

AVIS URGENT
AUX
ACTIONNAIRES ET OBLIGATAIRES
DU
CANAL DE PANAMA

En présence de la gravité des circonstances, de la nécessité, pour les actionnaires et obligataires de se concentrer **la direction du Bulletin du Syndicat des actionnaires et obligataires** de la Compagnie de Panama informe tous les porteurs d'actions et d'obligations *que le Bulletin du Syndicat paraîtra tous les jours jusqu'à nouvel ordre* et prie les intéressés qui ne lui auraient pas encore fait parvenir leur nom et adresse de le faire immédiatement.

Le service du Bulletin est gratuit.

Adresser les demandes à la *Direction du Bulletin des actionnaires du Canal de Panama*, 19, rue de Londres, à Paris. 18459

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Une leçon de l'expérience

Dans un coin du cercle, un groupe de clubmen philosophent sur l'état du siècle : nous vivons trop vite dit l'un deux et notre santé s'épuise à cette existence à toute vapeur...

— Et la catastrophe arrive... témoin ce pauvre baron... déjà usé, fini... les cheveux rares...

— Et plus de dents !... Perte irréparable qui, ne permettant plus la mastication complète des aliments provoque sans cesse des digestions difficiles et conduit fatalement à la redoutable paralysie... C'est encore là une leçon de l'expérience qui vient démontrer les immenses services rendus chaque jour par le merveilleux *Elixir des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac* dont l'efficacité puissante, universellement reconnue, a toujours conservé aux dents jusqu'à l'âge le plus avancé, une inaltérable solidité et une éclatante blancheur.

A. SEGUIN, BORDEAUX,

Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 Fr.
Poudre : 1.25, 2 et 3 Fr.
Pâte : 1.25 et 2 Fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes et Merciers, etc. 18480 1

Maison A. BOUTRY
36, rue de l'Espérance, Roubaix
ENTREPRISE
de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
Spécialement :
VOIRIE. Pavages, Sables et Graviers
Terrassements pour nivellements avec grand matériel
FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES
BATIMENT. Couverture, Zinguerie et Plomberie
Réparations. Grande célérité

DIPLOME D'HONNEUR ET MEDAILLE D'OR — BOULOGNE 1887
Maison fondée en 1881
ROUSSEAUX
Dentiste breveté s. g. d. g.
37, rue du Collège, Roubaix
Réparations de pièces cassées dans le plus bref délai. 16220

PILULES GICQUEL
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Etourdissements
Douleurs, Rhumatismes
1f 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.
17902

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve 17